



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Bovins

Question écrite n° 39525

### Texte de la question

M. Joel Hart attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les problèmes que rencontrent les éleveurs suite à la crise du secteur bovin engendrée par la psychose de la « vache folle ». En effet, malgré la mise en place d'un label « viande française », les inquiétudes des consommateurs ne se sont pas estompées et se sont traduites par un détournement de la consommation de la viande bovine, au profit d'autres viandes épargnées par la maladie E.S.B. bovine. Cette crise est durement ressentie dans plusieurs professions dont celle des éleveurs : les cours se sont effondrés et les abattoirs tournent au ralenti, obligeant les éleveurs à garder chez eux leurs animaux pourtant destinés à la vente. Même si le niveau d'activité de la filière bovine montre des signes de reprise depuis peu, il n'en demeure pas moins vrai que la perte financière est considérable. Malgré l'existence de mesures de soutien du marché (ouverture de l'intervention publique pour 50 000 tonnes de carcasses au plan communautaire), elles restent insuffisantes face aux difficultés des éleveurs. De plus, les animaux d'intervention ne permettent que momentanément de maintenir l'activité des abattoirs. Les éleveurs, notamment du département de la Somme, déplorent l'inadéquation de ces mesures. Avant la crise de la vache folle, le marché était déjà moribond puisque les cours de la viande étaient inférieurs de 11 p. 100 à ceux de l'an dernier, et que les dévaluations monétaires des partenaires européens étaient jugées très pénalisantes pour l'élevage français ; il lui demande donc, de lui faire connaître, quelles sont les aides auxquelles les éleveurs frappés par la crise pourront prétendre tant au niveau national qu'europeen.

### Texte de la réponse

Pour faire face à la crise engendrée par l'encéphalopathie spongiforme bovine, des mesures ont été prises au niveau communautaire et au niveau national pour assurer le soutien du revenu des éleveurs et le soutien du marché. D'autre part, la réforme de l'Organisation commune de marché de la viande bovine qui devra être engagée sans délai prendra en compte la nécessité d'orienter la production dans un sens plus conforme aux attentes des consommateurs quant à la qualité des produits et les conditions d'élevage et d'alimentation des animaux. Les crédits d'origine communautaire au soutien du revenu sont consacrés à l'augmentation des deux primes à l'élevage et à une prime exceptionnelle de 300 F aux 150 000 bovins mâles non primes. Le montant unitaire de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) atteint ainsi le niveau de 1 336 F (1 575 F avec complément extensification). Le montant unitaire de la prime spéciale aux bovins mâles atteint le niveau de 1 000 F (1 240 F avec complément extensification). Ce dispositif représente un effort budgétaire important de 1,44 milliard de francs, soit la quote-part française sur les 850 millions d'écus de l'enveloppe des aides pour l'ensemble des États membres. Au titre des aides nationales autorisées par l'Union européenne, un montant de 600 millions de francs repartit sous forme d'enveloppes départementales sera attribué pour l'essentiel aux éleveurs de bovins mâles finis et semi-finis. D'autre part, ont été mises en place des mesures d'allègement des charges sociales et financières des éleveurs spécialisés dans la production de viande bovine. Il s'agit du report en 1999 de la moitié des cotisations sociales dues par ces éleveurs ; de la prise en charge des intérêts correspondant aux annuités d'emprunts de la période juillet 96/juin 97. La part en capital afférente sera remboursée par les éleveurs grâce à un prêt de consolidation sur une période de dix ans avec un différé de

deux ans. En ce qui concerne les mesures de soutien du marché, le Conseil extraordinaire des ministres de l'agriculture des 1er, 2 et 3 avril 1996 a décidé l'ouverture des achats publics. Pour les mois d'avril, mai, juin et juillet derniers, le total des viandes retirées du marché s'est élevé à environ 225 000 tonnes, le financement de cette mesure étant assuré par les crédits communautaires. Il conviendra de poursuivre cet effort tant que le marché ne sera pas assaini. D'autre part, le Gouvernement a demandé que soit mis en place de toute urgence, ainsi que convenu et conformément au relevé de conclusions du Conseil agricole de juillet dernier, un mécanisme d'intervention adapté aux animaux maigres (broutards) sur la base de l'article 22 bis du règlement 805/68. Enfin, le Gouvernement a adressé à M. Franz Fischler, commissaire européen en charge de l'agriculture, des propositions pour améliorer sensiblement les dispositions réglementaires appliquées aux achats publics. Les mécanismes en vigueur ont en effet été conçus pour corriger des perturbations conjoncturelles d'ampleur limitée, mais ne peuvent en aucun cas répondre à une crise aussi profonde.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hart Joël](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39525

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 juin 1996, page 2926

**Réponse publiée le :** 21 octobre 1996, page 5517